

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de Marcey-les-Grèves

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 14
Nombre de suffrages : 15

<u>Date de convocation</u> 06/10/2020

<u>Date d'affichage</u> 06/10/2020

L'an deux mille vingt, le treize octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROUSSEL Elise.

Etaient présents :

M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, M. GAILLARD Christian, Mme GIROT Magali, M. HAILLOT Gérald, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE Sandra, M. LENOBLE Joël, Mme LESOUF Magali, M. MORIN Joël, M. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

Procuration(s) :

Mme DESVOYS Emilie donne pouvoir à M. PELLE David

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DESVOYS Emilie

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

et publication du :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MORIN Joël

Objet : Location salle des associations

Mme le maire indique qu'à ce jour, la salle est louée :

- pour une activité régulière d'une association extérieure : 2 € / l'heure
- pour une occupation ponctuelle : 10 € la journée. Aucun frais de chauffage n'est appliqué.

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer à 3€ l'heure d'occupation par une association extérieure à la commune et à 15 € le tarif de location à la journée à compter du 14 octobre 2020.

La salle est mise gratuitement à disposition aux associations communales.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire :

Elise ROUSSEL

REÇU le
26 OCT. 2020
SOUS-PREFECTURE D'AVRANCHES

